

Décret n° 2019-948 du 10 septembre 2019 instituant une indemnité représentative de frais d'expatriation temporaire pour les personnels titulaires relevant du ministère chargé de l'éducation nationale exerçant temporairement à l'étranger des fonctions d'enseignement dans le cadre d'échanges bilatéraux annuels :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=3181E99238D0A74F5EC0F830AD68F261.tp_lgfr29s_3?cidTexte=JORFTEXT000039079529&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000039079279

Arrêté du 10 septembre 2019 fixant le taux de l'indemnité représentative de frais d'expatriation temporaire allouée aux personnels titulaires relevant du ministère chargé de l'éducation nationale exerçant temporairement à l'étranger des fonctions d'enseignement dans le cadre d'échanges bilatéraux annuels

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=3181E99238D0A74F5EC0F830AD68F261.tp_lgfr29s_3?cidTexte=JORFTEXT000039079547&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000039079279

Arrêté du 26 août 2019 portant modification de l'arrêté du 30 octobre 1998 relatif aux conditions d'application à certains personnels enseignants du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie en mission de longue durée à l'étranger du décret n° 67-290 du 28 mars 1967 fixant les modalités de calcul des émoluments des personnels de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif en service à l'étranger

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039050735&categorieLien=id>